



# CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E98422

VALABLE JUSQU'AU 30/03/2025

ÉDITÉ LE 23/06/2024

## SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/09/2010

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 04/09/2010  
66 000

Raison sociale : BMC SARL

ZA LA PLAINE  
48500 BANASSAC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :  
RC MENDE 524596533RCS

Siret : 524 596 533 00017

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 39872

Assurance Responsabilité Travaux :

ABEILLE IARD & SANTE 78075393

Assurance Responsabilité Civile :

ABEILLE IARD & SANTE 78075393

Situation fiscale et sociale : A jour au 13/02/2024

Téléphone : 04 66 47 48 38

Portable :

Site Internet :

E-mail : bmchauffage@gmail.com

Responsabilité légale :

MORETTIN SEBASTIEN CO-GÉRANT

Fax :

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

## QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	09/03/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup>	09/03/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m <sup>2</sup> Mention RGE	26/01/2021

## Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT  
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE  
DU TITULAIRE

AGENCE  
QUALIBAT

AGENCE DE MONTPELLIER  
61 RUE JACQUES FOURoux  
2E ETAGE  
34070 MONTPELLIER

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.